

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 mars 2025.

Date et heure de la séance : 26 mars 2025 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absents avec procuration : 6

**Présents** : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. José MAGALHAES procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre MESURE procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Christel MARCHENAY.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 25/03/26/017**

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire Louis ARAGON pour participer au financement d'une classe découverte.**

Madame MARCHENAY informe les conseillers de l'organisation du 7 au 11 avril 2025 d'une classe de découverte à PORT LEUCATE pour 104 élèves de l'école élémentaire Louis ARAGON et pour un budget prévisionnel de 36 828 €.

Ce voyage est subventionné à hauteur de 51 % par les familles et de 16 % par la coopérative scolaire. Afin que ce projet puisse être finalisé, la directrice de l'école élémentaire sollicite une participation de la commune pour les 33 % restants, soit une somme de 12 108 €.

Madame MARCHENAY précise que ce dossier a été présenté lors de la commission « vie associative et sportive » lors de sa réunion du 17 mars 2025 et elle propose aujourd'hui au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la coopérative de l'école élémentaire Louis ARAGON une subvention exceptionnelle de 12 108 €.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,

**Karine VALLUY**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le *28 mars 2025*  
Reçu en préfecture le *28 mars 2025*

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**